EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00405

CONTRAT TERRITORIAL DU FURAN, DE L'ONDAINE, DU LIZERON ET DE LEURS AFFLUENTS - DEPOT ET ENGAGEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DU CONTRAT

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 84
Nombre de pouvoirs : 18
Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :
M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20210930-D202100405I0

DATE D'AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

Membres titulaires absents excusés :
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, Mme Solange MORERE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :
M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

CONTRAT TERRITORIAL DU FURAN, DE L'ONDAINE, DU LIZERON ET DE LEURS AFFLUENTS - DEPOT ET ENGAGEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DU CONTRAT

Les deuxièmes contrats de rivière Furan et Ondaine Lizeron se sont déroulés entre 2014 et 2019 et ont permis de poursuivre l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques du territoire.

Une étude bilan a été réalisée en 2020 et les années 2020 et 2021 ont été consacrées à l'élaboration d'un nouveau contrat territorial en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

Un programme d'actions a été construit pour la période 2022-2027 sur la base de la stratégie retenue, du contexte réglementaire et de la volonté des acteurs à réaliser ces actions. Le programme d'actions a été présenté en comité de pilotage le 29 avril 2021. Le contrat est établi sur deux périodes de 3 ans.

Saint-Étienne Métropole doit, en tant que structure porteuse, valider le contenu du contrat territorial, et en tant que maitre d'ouvrage, valider ses engagements financiers pour la durée du contrat.

Le tableau financier des opérations du contrat territorial est présenté en annexe. Pour le premier contrat (2022-2024), ces dernières se répartissent en 4 volets :

Volet A : Animation suivi et évaluation
Le montant prévisionnel du volet A s'élève à 1 341 650 € TTC, en totalité sous la maitrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole. Le taux moyen de subvention de ce volet est de 57 %.

Volet B : Communication, sensibilisation mise en valeur du contrat
Le montant prévisionnel du volet B s'élève à 152 750 € TTC, en totalité sous la maitrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole. Le taux moyen de subvention de ce volet est de 30 %.

Volet C : Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
Le montant prévisionnel du volet C s'élève à 1 589 400 € TTC, en totalité sous la maitrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole. Le taux moyen de subvention de ce volet est de 49 %.

Volet D : Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et gestion des inondations.

Le montant prévisionnel du volet D s'élève à 15 939 800 € TTC dont 15 468 907 € TTC en maitrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole et 470 893 € TTC pour les autres EPCI. Le taux moyen de subvention de ce volet est de 47 %.

Le montant prévisionnel global du premier contrat territorial est de 19 023 600 € TTC dont 18 552 707 € sous la maitrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole avec un taux moyen de subventions cumulées de 48 % sur le premier contrat sur la période 2022-2024.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- ***approuve la stratégie et la feuille de route ;***
- ***valide le contenu du contrat ;***
- ***valide le programme d'actions ;***
- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à déposer et signer le dossier définitif de contrat territorial Furan, Ondaine et Lizeron ;***
- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter les subventions correspondant aux opérations sous la maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole auprès des différentes partenaires financiers.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

Gaël PERDRIAU